

J'aimerais soulever un dernier argument avant de terminer mes remarques. Tout comme la circonscription duonominale de l'Île du Prince-Édouard, Halifax a été représentée par deux députés depuis la Confédération. Comme exemple de l'excellente représentation qu'a eue cette ville, on peut rappeler que pas moins de trois premiers ministres du Canada, à un moment de leur vie, ont poursuivi leur carrière dans cette ville, se sont portés candidats et ont siégé à l'Assemblée législative. Je manquerais à mon devoir, à titre de dernier député de cette circonscription, en ne rendant pas hommage, non seulement à ceux qui se sont illustrés au Parlement du Canada, mais aussi aux nombreux autres qui ont consacré leur temps, leurs efforts et leurs talents au service de cette circonscription. Si la circonscription disparaît, ç'en sera fait de celle qui a donné naissance et vu croître le gouvernement responsable au Canada.

Les points de vues exprimés par mes collègues et moi-même sont considérés comme représentatifs des opinions tripartisanes des actuelles tendances politiques à Halifax. Il n'y a naturellement pas ici de conflit majeur. En fait, ces opinions sont partagées par les gouvernements municipaux et provinciaux, et professées dans les milieux financiers et les organismes sociaux. Si l'on déplace et bouleverse ces limites de façon aussi radicale, les intérêts et les activités fédéraux, provinciaux et municipaux se heurteront à de graves problèmes et, nous n'avons pas l'intention à l'heure actuelle d'écarter ces difficultés.

M. Robert McCleave (Halifax): Monsieur l'Orateur, comme il est près de six heures, je me demande si nous ne pouvons pas déclarer qu'il est six heures. Je peux assurer la Chambre qu'il me faudra quelques minutes, à peine à l'ouverture des débats demain après-midi, pour exposer le cas d'une autre province; je pourrai sûrement faire toutes mes observations en sept minutes environ.

M. Stewart: Monsieur l'Orateur, puis-je proposer que l'on accorde immédiatement la parole aux députés qui veulent soulever des oppositions au sujet des changements concernant la Nouvelle-Écosse, afin que nous puissions terminer dès cet après-midi cette partie de notre travail? Nous n'y mettrions sûrement pas plus de douze à quinze minutes.

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, je trouve cette suggestion excellente. Peut-être consentirez-vous à ne pas regarder l'horloge avant que nous en ayons terminé avec cette province.

Des voix: D'accord.

M. McCleave: Je m'engage à consulter l'horloge et à ne pas dépasser sept ou huit minutes.

Mon collègue a exposé une bonne partie de la question dans ses remarques que nous avons recueillies et soumises à la commission; je ne reviendrai donc pas là-dessus. Je signale, toutefois, que les partis politiques avaient conclu une entente au sujet de l'ensemble des instances présentés à la commission lorsqu'elle s'est réunie en Nouvelle-Écosse.

Les nouvelles limites, en Nouvelle-Écosse, sont les mêmes que les limites municipales. Celles-ci existent depuis des générations et déterminent les structures des organismes politiques. Le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics, collègue qui représente la circonscription voisine d'Antigonish-Guysborough, m'informe qu'il nous aurait appuyés si nous avions demandé à la commission d'examiner à nouveau le remaniement électoral en Nouvelle-Écosse, qui touche la province entière. Nous avons dû, hélas, nous limiter à un seul comté, celui d'Halifax, qui aura désormais trois députés et qui englobera en partie une quatrième et une cinquième circonscriptions.

Cela se comprend peut-être lorsqu'on se rend compte que la population desservie s'établissait au dernier recensement à 225,723. Halifax, même si elle est une circonscription duonominale, est l'une de plus considérables du pays. Entrant dans plus de détails sur les chiffres donnés par mon collègue, je dirais que si l'on apportait les changements proposés et que la circonscription d'Halifax-Est-Hants était établie en ajoutant une partie de la côte est de la baie St. Margarets et Bedford, chaque député représenterait une population d'environ 77,866, ce qui entre dans la limite permise de 67,000 plus l'écart. L'addition de la circonscription de Dartmouth-Halifax-Est à l'extrémité est du comté d'Halifax aurait alors une population de 74,950. Il faut souligner que Dartmouth est une région en voie d'expansion; ce chiffre serait donc plus considérable. Toutefois, nous devons nous en tenir à la statistique du dernier recensement.

Quel effet aurait ces changements sur les sièges avoisinants que l'on computerait des régions proposées? Encore une fois nous devons vérifier les chiffres concernant Central Nova et la rive Sud. Nous constaterions que ces chiffres restent toujours dans les limites de la population acceptable.